

# Communiqué de presse de la SNCB

---

Pour plus d'information, téléphonez au 525.30.97  
(exclusivement réservé aux médias)

date : 27 septembre 1996

## Conseil d'administration de la SNCB

Le Conseil d'administration de la SNCB s'est réuni ce vendredi 27 septembre 1996 sous la présidence de monsieur Michel DAMAR.

En matière de travaux, le Conseil a donné son accord pour la réalisation d'opérations d'aménagement et de renouvellement partiel du viaduc ferroviaire d'Anseremme (Dinant), sur la ligne Dinant - Bertrix, dans le cadre des travaux de modernisation et d'électrification de la liaison Dinant - Bertrix - Athus (axe Athus - Meuse).

Les travaux représentent un investissement de 144 millions de francs.

Dans ce même domaine, le Conseil a également approuvé l'adjudication de travaux d'établissement d'un faisceau de voies et d'une voirie d'accès au nouveau centre de réparation des wagons à Monceau (Charleroi), dans le cadre de la restructuration des activités liées à l'entretien du matériel de la SNCB.

Les travaux approuvés s'élèvent à un montant de 40 millions de francs.

En ce qui concerne le second accès au port d'Anvers, le Conseil a pris connaissance de l'étude de faisabilité (préétude d'incidence) concernant les aspects environnementaux des différents tracés examinés.

Il ressort de cette étude que le tracé envisagé le long du "Duwvaartkanaal" (Canal de poussage) en projet doit être abandonné, compte tenu de son mauvais score sur le plan de l'environnement. Inversement, le tracé envisagé le long du grand ring et de l'autoroute E313/E34 et, plus loin, jusqu'à Ranst et Lierre semble représenter une solution valable en termes d'incidences sur l'environnement; il permet le jumelage avec des infrastructures de la Région flamande existantes ou à réaliser à court terme.

Ce tracé sera maintenant étudié plus en détail au départ de données aérophotogrammétriques, afin de faire intervenir un maximum d'éléments dans le choix.

Une proposition de tracé définitive ne pourra être formulée qu'après l'examen des tracés alternatifs.

